



Règlement d'Examen : BTS TOURISME Code RNCP : 37890

Diplôme Education Nationale : n° 32033426 Niveau : 5

Mode d'évaluation : Candidat en contrat d'apprentissage : en CCF et en ponctuelle.

Candidat en contrat pro : en ponctuelle.

Intitules et coefficient des épreuves et des unites certificatives			Candidats apprentis (CFA habilité)	
Épreuves	Unité	Coef	Form e	Durée
E1 Culture générale et expression	U1	2	écrite	4 h
E2 Communication en langues vivantes étrangères :				
- LVE A : Anglais	U21	2	CCF	2 situations d'évaluation
- LVE B (1)	U22	2	CCF	2 situations d'évaluation
E3 Gestion de la relation client	U3	2,5	CCF	2 situations dévaluation
E4 Élaboration de l'offre touristique : - tourisme et territoire	U41	2,5	écrite	3 h
- production d'une prestation touristique	U42	4	écrite	4 h
E5 Gestion de l'information touristique	U5	2,5	CCF	2 situations dévaluation
E6 Parcours de professionnalisation	U6	2,5	orale	40 minutes
EF1 Langue vivante étrangère (2)	UF1		orale	20 minutes*

⁽¹⁾ Les langues vivantes concernées sont, au choix du candidat, une des langues suivantes : allemand, espagnol, italien.



⁽²⁾ La langue vivante étrangère facultative est obligatoirement différente des langues A et B.

^{* + 20} minutes de préparation





Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines unités certificatives après validation par les services du rectorat

Actualisé selon la dernière version du Référentiel du diplôme

